Ville de Genève
Conseil municipal

P-417 A

8 mars 2021

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 3 mars 2020: «Pour que le square situé à l'angle rue Liotard et avenue Wendt ainsi que les espaces adjacents deviennent un lieu de convivialité».

Rapport de M^me^ Oriana Brücker.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 3 mars 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Thomas Zogg, le 9 mars 2020, et sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 21 septembre et 7 décembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 9 mars 2020

Audition de M^me^ Vaucher et de M. Calame, pétitionnaires

M^me^ Vaucher annonce vouloir poser tout d'abord quelques éléments de contexte. Elle connaît bien le square car elle habite dans le quartier. Une partie du square accueille une maisonnette pour vendre des marrons, des caissettes à journaux et des poubelles. Celles-ci parfois débordent et contribuent à attirer beaucoup de pigeons. Elle fait remarquer que le square constitue une sorte de no man's land qui n'a pas été pensé, mais où l'on s'est contenté de juxtaposer des éléments de manière un peu désordonnée, tandis que la partie parc de l'espace a complètement été abandonnée. Elle note que cela est dommage, étant donné que le square est situé dans une zone très fréquentée. Or, à part des pigeons et des promeneurs de chiens, personne ne s'arrête dans ce parc. En faire une zone de verdure agréable serait bienvenu pour les habitants du quartier, et rendrait plus vivable un lieu très fréquenté.

M. Calame note qu'à partir de ce constat, il convient de se demander comment cet espace peut concrètement être valorisé. Tout d'abord ce square mériterait d'être entretenu et développé. La pétition propose une liste de choses à faire pour rendre la qualité de vie des habitants plus agréable. Pour ce qui est précisément de cette pétition, il explique que le but n'a été que de faire signer les gens du quartier, constatant que lors des trois heures de récolte 115 signatures y ont été apposées. Cet engouement rend compte du fort intérêt de la population pour les propositions contenues dans le texte de la pétition. Celle-ci propose de considérer trois espaces: le square lui-même; l'avenue Wendt; les trottoirs et les parkings.

Pour ce qui est du square, son non-entretien fait que certaines zones du parc sont propices à accueillir des eaux stagnantes – cela serait à remédier pour le rendre plus vivable. Une haie en épineux l'entoure, mais elle serait à remplacer en faveur d'une espèce plus agréable à la vue et au toucher. Il pourrait être avisé de reprendre et d'entretenir les pelouses, aujourd'hui laissées à l'abandon, ainsi que de garnir l'espace de massifs de fleurs. Certains vieux habitants du quartier ont fait état de la présence de rosiers dans ce square à une certaine époque, relevant que leur frustration était par conséquent grande de le voir aujourd'hui à l'abandon. M. Calame relève également la présence de nombreux détritus et l'éclairage déficient du lieu: des problèmes de ce type pourraient être réglés par des mesures très simples et peu coûteuses. Il note enfin qu'il y aurait un potentiel pour agrandir ce square si les cinq places de parking qui le jouxtent étaient redisposées dans le parking principal voisin.

Abordant ensuite le deuxième espace, à savoir l'avenue Wendt, il indique que l'installation d'un revêtement phonoabsorbant améliorerait la qualité de vie, tant dans le square que pour les riverains de l'avenue. En venant ensuite au troisième espace, celui en particulier des places de parc, il indique que leurs dispositions pourraient être optimisées, afin de pouvoir gagner de la place pour les piétons sans nécessairement réduire leurs capacités d'accueil. Leur durée pourrait passer de nonante à trente minutes afin de garantir une meilleure rotation. Une zone 20 pourrait être instaurée le long des bâtiments dans le but de garantir la sécurité des riverains. Il faudrait en somme réorganiser la partie parking et la circulation dans la zone pour gagner de l'espace public.

M[me] Vaucher explique que les pétionnaires avaient profité de la récolte des signatures pour lancer une action, qui avait consisté à planter des oignons, des fleurs et des arbustes dans le square, pour la somme d'environ 100 francs. Le but était de montrer ce qu'il est possible de faire avec peu de moyens, tout en faisant en sorte que les gens se souviennent de l'existence de cet endroit. Les plantes qui ont été plantées lors de cette action poussent bien et n'ont fait l'objet d'aucune déprédation. L'échange avec les riverains a bien fonctionné, beaucoup les ont remerciés de cette pétition et de leur action, qui rendait visible ce square. Ils ont aussi fait état de la saleté de ce square, rempli de déjections canines et de pigeons, qui contribuent à en faire un endroit peu accueillant, plusieurs personnes se plaignant aussi du fait que tout se passait au centre-ville en termes d'aménagement, et rien dans le quartier.

Questions des commissaires

Un commissaire fait observer, en tant qu'ancien habitant du quartier, que ce square était assez joli dans un temps lointain. Il souhaite savoir dans quel état se trouvent les arbres du square.

M. Calame répond que leur état est plutôt bon. Des arbres avaient été supprimés pour laisser la place à des panneaux d'affichage le long de la route, mais ceux qui sont plantés en pleine terre dans le parc sont en bonne forme. Pour ce qui est de leur action (de planter des oignons, des fleurs et des arbustes avec la population), il précise qu'elle n'était pas pleinement légale, mais que le SEVE ne les a pas interpellés.

Le même commissaire demande si les déjections canines abandonnées dans le parc ne sont pas ramassées.

Les pétitionnaires répondent par la négative. Mme Vaucher ajoute qu'eux-mêmes avaient eu de la peine à trouver des places de bancs propres.

Il demande ensuite si des personnes en situation de handicap peuvent passer par le parc du square.

Mme Vaucher répond qu'ils doivent sans doute le contourner.

Constatant qu'il s'agit d'un parc, le commissaire demande s'il est exact qu'il n'a pas de statut précis.

M. Calame répond par la positive, expliquant que c'est pour cette raison qu'il a simplement été appelé «square» dans la pétition. Mme Vaucher indique qu'ils ont pensé à ce qui s'était fait au parc Harry-Marc, rappelant que ce lieu était il y a quelques années dans le même état que le square Liotard, et que quelques solutions de végétalisation et d'aménagement simples l'ont fait renaître, et ont fait en sorte que les gens finissent par se réapproprier l'endroit.

Une commissaire, disant bien connaître le quartier, confirme que de nombreux objets urbains ont été disposés vers l'ancienne Migros et demande où ceux-ci pourraient être déplacés.

Mme Vaucher déplore qu'ils soient posés sur le trottoir. Vu la présence de cabanes à marrons et de panneaux publicitaires, il y aurait peut-être lieu d'en faire l'économie ici. Pour ce qui est des containers à recycler, ils pourraient être déplacés, si l'on enlevait par exemple les cinq places de parc précitées. M. Calame ajoute que la cohérence n'a pas du tout présidé à l'organisation de cet espace, mais qu'on a rajouté les objets les uns après les autres. Il appelle par conséquent à revoir cela en ayant une réflexion d'ensemble.

La même commissaire souhaite savoir si, pour les auditionnés, ce square aurait davantage vocation à être un lieu de vie où l'on a envie de s'installer, ou plutôt un lieu à végétaliser pour rendre le quartier plus vert.

Mme Vaucher relève qu'à l'instar du parc Harry-Marc ce square aurait vocation à être un lieu de vie, où l'on aurait envie de s'installer, par exemple entre

deux courses. Elle ajoute que l'idée d'en faire une mini-forêt urbaine pourrait néanmoins également être intéressante. M. Calame note que ce square a un potentiel formidable qu'il conviendrait de valoriser, par exemple en fermant davantage le square côté route, relevant à ce titre que le parking est pour l'instant assez mal organisé. Il y aurait moyen d'en faire un îlot de fraîcheur.

Une commissaire demande ce qu'il en est des bancs du square.

M. Calame répond qu'il y a trois bancs dans le parc, précisant que deux d'entre eux étaient dans les flaques la dernière fois. Avec peu de chose, il y aurait déjà moyen de faire beaucoup pour améliorer cette situation.

En évoquant une campagne de travaux qui doit bientôt avoir lieu à proximité, la même commissaire se demande s'il ne faudrait pas profiter de cette occasion et des nuisances qui seront de toute manière déjà présentes pour déplacer les bennes à ordures et à recyclage sur le parking.

M. Calame estime que cela pourrait en effet constituer une opportunité et qu'il est adéquat de se poser cette question dès maintenant. En effet, si le Conseil municipal et le Conseil administratif soutiennent ce projet, on se situerait dans la cible des trois à cinq ans, donc dans le temps des travaux précités. Reconnaissant que ces cinq places de parc constituent une perte de surface pour le public, il indique que la modulation des temps autorisés dans le parking principal permettrait de les supprimer et d'y substituer une partie du mobilier urbain précité. Il se dit néanmoins conscient qu'il faut ici être prudent, en ce que la question des places de parc est un sujet sensible à Genève.

Le président demande si, dans la vue de hauteur qui ouvre le document de présentation, le périmètre en rouge représente la zone à piétonniser.

M. Calame répond par la négative, précisant qu'il représente l'entier de la zone considérée. Il explique que si une étude était lancée, c'est ce qui serait appelé le «périmètre d'étude».

Constatant qu'il y a cinq places de parc devant la Banque Cantonale de Genève, un autre commissaire demande combien de places se trouvent non loin du square.

M. Calame répond que le chiffre pourra être communiqué par écrit à la commission.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la sécurité des enfants dans le périmètre, et si des parents leur ont fait un retour sur le sujet.

M^me^ Vaucher répond que pour l'instant, étant donné que l'endroit est à l'abandon, les enfants savent bien qu'ils ne doivent pas y aller. M. Calame estime

néanmoins que c'est aussi pour une question de sécurité des usagers qu'il ferait sens de rattacher le square aux immeubles.

Le président dit son étonnement face au soudain afflux de pétitions lancées par les Verts ces derniers temps, alors qu'ils n'en n'avaient pas lancé jusqu'à présent. Il se demande dès lors, même s'il s'agit ici d'un sujet pertinent, si cette pétition ne vise pas, à la veille des élections, des fins électoralistes.

Mme Vaucher répond que lorsque le sujet apparaîtra dans la presse, cela sera bien après la tenue des élections. M. Calame ajoute que cette pétition est une opportunité pour améliorer la qualité de vie et favoriser le vivre-ensemble. Au début il ne s'agissait que d'une action de plantation qui, dans un second temps, a débouché sur cette pétition.

Discussion et vote

Un commissaire indique que le square Liotard n'apparaît pas sur la carte des parcs de Genève.

Il propose d'auditionner M. Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Une commissaire suggère de renvoyer sans attendre la pétition au Conseil administratif, afin de profiter du chantier qui s'ouvrira prochainement à proximité du square. Le futur aménagement du square pourrait ainsi être intégré dans ces travaux.

Une commissaire estime qu'il convient de procéder à l'audition de M. Barazzone ou du Service des espaces verts (SEVE).

Le président soumet au vote la proposition d'audition de M. Barazzone avec le SEVE. La proposition est acceptée par 9 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 non (2 PDC, 3 PLR).

Séance du 21 septembre 2020

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez commence par dire que l'aménagement des places de notre ville est un enjeu qui lui tient particulièrement à cœur. En tant que conseiller municipal, il avait déposé plusieurs motions concernent la modification et l'aménagement de nos places. Le square Liotard doit être repris en main et l'enjeu est que

l'ensemble des places doit être végétalisé et arborisé. Le problème aujourd'hui tient aux ressources qu'a le SEVE pour être capable de mettre cette politique en place. Des arbres auraient été coupés à l'avenue Wendt sur le bord du square pour être remplacés par des panneaux publicitaires: ce type de coupe n'aura évidemment plus lieu d'être – et fort heureusement.

M. Oertli dit que le square Liotard est un lieu identifié depuis très longtemps. Il a un grand potentiel et il n'est juste pas digne de cette ville. Plusieurs démarches ont déjà été faites auprès du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) qui est réellement responsable de l'aménagement de l'espace public. Le SEVE seul ne peut pas intervenir car les surfaces vertes sont pour l'instant relativement petites. Il s'avère que ce square a un gros potentiel car il y a une contre-allée le long des bâtiments ainsi que des places de parc sur la place. Pour un aménagement adéquat, il ne faut pas se satisfaire des surfaces vertes actuelles mais augmenter l'aménagement dans sa globalité afin de multiplier les surfaces vertes et avoir un impact positif. Le SEVE a donc informé l'AGCM du fait qu'il fallait d'abord définir l'aménagement de la route afin de revoir l'aménagement de la place, aussi en vue des travaux à venir sur l'axe Charmilles-Nations. Il conseille à la commission d'auditionner le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Un commissaire reconnaît que cette place mériterait d'être davantage mise en valeur mais dit son inquiétude pour les petits commerçants existants car, pour eux, les places de parc du square sont importantes. Il dit comprendre la proposition formulée par les auditionnés, mais relève qu'au vu du contexte économique actuellement préoccupant du fait du Covid, il s'agit également de protéger les commerçants de la Ville. Serait-il possible de faire un compromis et de végétaliser ces places comme cela se fait dans certains pays, où le concept rencontre un certain succès?

M. Daniel Oertli explique qu'il n'a pas de propositions concrètes, mais qu'il a constaté une certaine marge de manœuvre sur la place étant donné que les surfaces de circulation sont énormes. Il y a une réflexion à mener, en y incluant les places de parking.

M. Gomez répond que c'est un vieux débat de savoir si la piétonnisation des rues favorise ou non les petits commerces, relevant que dans certaines grandes villes où cela a été fait les commerçants eux-mêmes en sont plutôt satisfaits. Il recommande en ce sens de lire le débat qui a eu lieu ces jours sur le blog de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) entre une de leur représentante qui s'était plainte de la piétonnisation du quai des Bergues et certains petits commerçants qui étaient d'un avis contraire. Il fait remarquer plus généralement que les petits commerces commencent à se questionner sur l'origine de leur déclin et ce ne sont en aucun cas les places de parking qui man-

queraient qui constituent le problème, bien au contraire! Il note que le débat n'est pas aussi simple. Dans le cas où il faudrait maintenir à toute force ces places, leur végétalisation pourrait en effet être une solution, faute de mieux.

Un commissaire demande à M. Oertli s'il en sait davantage sur le réaménagement de l'axe Charmilles-Servette à moyen terme et si des ajustements à court terme sont prévus pour valoriser les endroits dégarnis de cet espace.

M. Oertli est d'accord de dire qu'il serait effectivement ingénieux de revaloriser cet espace si les travaux tendaient à s'éterniser. Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le projet global, il faudrait s'adresser à l'AGCM. Il indique néanmoins que le projet de réaménagement de l'axe Charmilles-Servette est un projet d'ampleur qui va reconfigurer entièrement la route sur toute sa longueur.

Une commissaire rappelle qu'elle n'était pas présente au moment de l'audition des pétitionnaires, mais estime qu'il convient de les remercier. Elle a vécu pendant longtemps dans un immeuble qui donnait sur cette place qui n'en était plus une et elle avait rêvé d'avoir un espace de rencontre à cet endroit. Evoquant ensuite la transformation de la place du Marché à Carouge qui avait suscité, au début, des oppositions, elle fait remarquer qu'il s'agit maintenant d'un lieu de vie magnifique. Il serait très bienvenu de suivre cet exemple et d'avoir dans le quartier, qui est dense et populaire, une telle respiration.

Une commissaire souhaite revenir sur le texte de la pétition, tout en faisant le lien avec une question posée précédemment et concernant les interventions à court terme. Elle fait remarquer que la pétition propose certains points qui ne sont pas du domaine d'une reconfiguration du square mais plutôt du domaine de l'entretien, notamment celui de la gestion des eaux stagnantes ou de la reprise de l'entretien des pelouses. D'après les pétitionnaires une notion d'entretien basique a l'air de faire défaut dans cet espace. Elle demande si c'est un constat que M. Oertli a aussi fait et si des mesures pourraient être mises en place dès maintenant pour pallier cela.

M. Oertli dit que c'est un questionnement perpétuel et qu'il serait effectivement dans les plans d'investir à court terme afin de rendre ce parc moins hostile et plus accueillant.

Un commissaire revient sur les possibilités d'aménagement à court terme et demande s'il y a possibilité de s'associer avec les habitants pour avoir un entretien régulier et surtout quelque chose qui réponde à leurs attentes.

M. Oertli répond que le fait d'intégrer les riverains au niveau de l'entretien est fréquent, mais dans le cas d'espèce c'est le rôle des services d'assumer l'entretien à long terme car les gens sont souvent enthousiastes au début mais finissent vite par se lasser de leurs tâches et sont souvent absents.

Un commissaire demande s'ils ont pris en compte la fermeture de la rue de Cornavin, ce qui veut dire que ceux qui montent la rue de la Coulouvrenière passeront soit par la Servette soit par la rue de Lyon pour se diriger vers l'avenue Wendt. La question est de savoir s'ils comptent toucher cette avenue dans sa largeur et sa fluidité.

M. Oertli dit que la réflexion n'est pas encore faite à ce niveau-là.

M. Gomez répond que c'est au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité et au département correspondant au sein de l'Etat de s'en occuper.

Discussion et vote

Un commissaire propose d'auditionner M[me] Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité afin de savoir si des discussions sur le projet sont en cours ou en voie d'aboutissement.

L'audition de M[me] Perler est acceptée à l'unanimité.

Séance du 7 décembre 2020

Audition de M[me] Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de ses collaborateurs, M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction du même service

M[me] Perler indique partager le point de vue des pétitionnaires, précisant qu'elle connaît bien ces lieux pour y avoir vécu. Elle ajoute qu'il est en effet opportun de s'interroger sur le fait que cet endroit reste un parking. Elle note néanmoins que la faisabilité immédiate et à moyen terme des aménagements proposés par les pétitionnaires est une autre question, qui dépend notamment des travaux qui se déroulent maintenant dans le secteur, et de ceux à venir sur la route des Nations.

M. Betty indique que l'on est ici situé dans le secteur de l'axe Charmilles-Nations qui fait l'objet de travaux depuis quelques années déjà. Il précise qu'il s'agit de la moyenne-ceinture de Genève, que l'Office cantonal des transports (OCT) souhaite modifier en cohérence avec sa nouvelle loi sur les transports. La Ville a déjà identifié ce secteur comme un espace à revaloriser, relevant qu'il se situe pour l'instant en plein dans les travaux. Il déclare également que, suite à la votation récente sur la suppression des places de parc, ce secteur est un des axes

sur lequel l'OCT doit poursuivre et accélérer sa réflexion. Du côté de la Ville, ce dossier sera réactivé de manière plus prégnante d'ici 2021.

M. Bouthinon confirme que des études préliminaires sont actuellement menées pour requalifier cet espace. Il précise que la diminution des voies de circulation accroît le potentiel de requalification de l'avenue Wendt elle-même.

Une commissaire demande confirmation du fait qu'il y a une volonté de réhabiliter la place dès 2021.

M. Betty répond qu'il y a volonté de demander un crédit d'études plus global pour aménager la place, puis de demander un crédit pour les travaux. Il précise que les travaux eux-mêmes ne se feront probablement pas en 2021, étant donné que la procédure prendra un certain temps.

Un commissaire rappelle que la commission avait entendu à ce sujet le SEVE, qui était un peu réticent à engager des aménagements à court terme car une requalification aurait lieu à moyen terme. Il souhaite connaître la position des auditionnés sur ce point, et leur demande si de leur point de vue il ferait sens d'aller de l'avant avec des installations temporaires.

Mme Perler estime que tout aménagement demanderait ici un minimum d'études. En l'occurrence cela vaut vraiment la peine de faire les choses sérieusement en passant par les deux étapes évoquées par M. Betty. Il serait dommage d'uniquement procéder à un aménagement minimum et rapide. Elle ajoute en ce sens que par exemple l'installation de simples bacs à plantes ne permettrait pas d'atteindre le but visé. M. Betty confirme l'avis exprimé par Mme Perler, expliquant que c'est le devenir de l'avenue Wendt avec toutes ses mobilités qui est un objet de préoccupation, notamment parce qu'il est nécessaire d'y laisser plus de place à la mobilité douce. Il convient par conséquent de modifier l'image de l'avenue elle-même et de réfléchir à l'aménagement du square. Il note à ce titre que seules quelques places de parc pourraient être conservées pour la dépose-minute ou pour les commerces. Relevant que l'OCT souhaite aussi aller de l'avant sur ce dossier, il observe qu'une collaboration avec lui sera peut-être possible. Il estime en ce sens que si dans les premiers mois de 2021 un concept d'aménagement commun était trouvé, il serait alors superflu de proposer des solutions provisoires. Dans le cas contraire, un aménagement provisoire pourrait éventuellement être installé et être testé au sein du nouveau fonctionnement du secteur.

Une commissaire demande s'il serait possible d'intégrer dans la phase d'étude un appel aux artistes pour aider à aménager ce projet avec la population. Elle évoque en exemple l'installation de lumières.

Mme Perler répond qu'une telle démarche serait envisageable. Elle note cependant que l'intégration d'artistes augmenterait le coût d'étude et pourrait

également rallonger le processus. Il serait opportun de préciser ce souhait pour que le Conseil administratif puisse en tenir compte.

La commissaire indique avoir fait cette suggestion étant donné que le Fonds d'art contemporain de la Ville (FMAC) dispose déjà d'un budget destiné à l'aménagement public. Elle relève que cela s'est déjà fait, par exemple au parc Trembley, où la collaboration a été très fructueuse.

Mme Perler en convient et indique que ce point sera à préciser dans le rapport que rendra la commission.

Une commissaire relève que la pétition articule quelques propositions intéressantes, comme la limitation de vitesse sur l'avenue Wendt ainsi que la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Qu'en pensent les auditionnés? Elle demande ensuite si des consultations citoyennes seront organisées en vue de l'aménagement de ce secteur, et souhaite enfin savoir s'il sera possible de s'assurer que le nouvel aménagement rendra l'espace pratiquable pour les femmes, et d'évoquer les conclusions récentes d'une enquête menée par l'Université de Genève sur les pratiques des femmes dans les espaces publics.

Mme Perler répond tout d'abord que des consultations citoyennes seront bien évidemment organisées quand il s'agira de concrétiser le projet, précisant que si cela est plus pour un projet, cette procédure pourrait également le ralentir, ce dont il faut être conscient. Quant à la question concernant la place des femmes dans cet espace, elle indique que le Conseil administratif a la volonté de tenir compte des conclusions de l'étude précitée, de se les approprier et de les intégrer dans la réalité.

M. Betty répond à la première question de la commissaire et confirme qu'un revêtement phonoabsorbant sera à moyen terme installé sur l'avenue Wendt, à partir du moment où l'OCT aura articulé son projet définitif. Il ajoute que pour ce qui est de la limitation de vitesse sur cet axe, cette problématique est à intégrer dans les discussions qui sont en cours actuellement entre le Conseil administratif et le Canton pour que la Ville puisse créer des zones 30 dans certains secteurs, dont celui-ci. Il relève plus largement que tous les éléments de la pétition font sens et que l'objectif de la Ville est par conséquent de les reprendre.

Un commissaire demande confirmation du fait que dans l'immédiat aucun aménagement n'est prévu car l'axe est en attente de requalification, mais qu'il ferait néanmoins sens de renvoyer le texte au Conseil administratif en ce qu'il permettrait d'ouvrir un dialogue avec les autorités.

Mme Perler confirme qu'il serait souhaitable que la plénière renvoie le texte au Conseil administratif, avec le rapport et autres pièces pertinentes jointes. Elle rappelle ensuite qu'il s'agit de voir dans un premier temps avec l'OCT quel sera

le projet de requalification, et estime qu'il pourrait ensuite être intéressant de prévoir éventuellement des installations provisoires, expliquant que cela permettrait de sentir au mieux les besoins des pétitionnaires et des personnes appelées à fréquenter ce lieu.

Le président, relevant que le moyen terme a été évoqué pour la pose d'un revêtement phonoabsorbant, souhaite savoir à quel horizon temporel précis cela renvoie. Il demande ensuite à quel horizon temporel renvoie sur le plus long terme l'agencement plus général de cet espace, et souhaite savoir enfin à quel moment du processus d'aménagement une étude sur la flore du secteur sera menée, faisant remarquer la présence d'arbres sur cette parcelle.

M. Betty répond tout d'abord que l'installation du revêtement phonoabsorbant devrait se faire à l'horizon 2022-2023, précisant néanmoins que tout est lié et que si l'on parvient à disposer rapidement d'une nouvelle image pour l'avenue Wendt, le déroulement des travaux pourrait suivre son cours assez rapidement. Il relève cependant que la mise au point de cette image pourrait prendre du temps, vu le nombre d'acteurs qui y seraient impliqués, et de citer notamment les Services industriels de Genève (SIG). Il passe ensuite à la dernière question et indique qu'au moment où l'étude est lancée un bilan du patrimoine végétal est dressé. Il explique que pour ce qui est des arbres, s'ils sont sains ils devront être intégrés dans le réaménagement, tandis que les haies et les pelouses auront plutôt vocation, au vu de leur état, d'être réadaptées.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre indique que telle sera également la position de son groupe.

Une commissaire socialiste déclare que cela est également l'avis de son groupe.

Un commissaire du Parti libéral-radical explique que son groupe votera également le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire des Verts annonce que son groupe soutiendra aussi le renvoi au Conseil administratif, tout en rappelant le souhait des pétitionnaires pour que ce secteur soit simplement entretenu et puisse disposer de la mise en place d'un projet plus rapide et ce, même en cas d'aménagements globaux plus satisfaisants.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe soutient également le renvoi au Conseil administratif.

La commission vote à l'unanimité le renvoi de la pétition P-417 au Conseil administratif.

Annexe: pétition P-417

P-417

Pétition à l'attention des autorités municipales

Pour que le square situé à l'angle Rue Liotard et Avenue Wendt, ainsi que les espaces adjacents deviennent un lieu de convivialité (cf. texte de la pétition)

115 signatures collectées in-situ uniquement le 1er février 2020

Reçue le 14.2.2020

Service du Conseil municipal
Rue Pierre Fatio 17
1204 Genève

contacts

Anna Vaucher, avenue Wendt 67, 1203 Genève
+4178 760 97 97, annavaucher1@gmail.com

Boris Calame, Avenue des Eidguenots 10, 1203 Genève
+4179 242 21 70, contact@boris-calame.ch

Pétition à l'attention des autorités municipales

Pour que le square situé à l'angle Rue Liotard et Avenue Wendt, ainsi que des espaces adjacents deviennent un lieu de convivialité

Les signataires de cette pétition déplorent le laisser-aller dans l'entretien du square situé à l'angle Rue Liotard et Avenue Wendt ainsi que des espaces adjacents. Les pelouses ne sont pas entretenues, tout comme les haies, d'autant plus essentielles qu'elles permettent de marquer une distance du côté de la route. Etant donné l'absence de soins accordés, l'espace est envahi de pigeons et de déjections canines et surtout il est délaissé par les habitant.e.s du quartier. Quant aux espaces adjacents, ils sont encombrés, rendant l'ensemble de l'espace peu convivial.

Par ailleurs, l'ensemble se trouve dans un coin de quartier dense, traversé par un axe autoroutier très fréquenté, avec peu d'espaces verts, ce qui est d'autant plus problématique au vu du réchauffement climatique. Constatant l'énorme potentiel d'amélioration qu'il y existe et décelant la nécessité d'un espace de rencontres au service des populations du quartier, les signataires de cette pétition, rassemblé.e.s sur place lors de la journée du samedi 1er février 2020, demandent aux autorités municipales de la Ville de Genève la mise en œuvre par étapes des aménagements, études et réalisations suivants:

SQUARE (dans l'esprit du Parc Harry-Marc à la Place du Cirque):
- Mise à niveau des chemins;
- Gestion des eaux stagnantes;
- Remplacement des haies en épineux par des haies vives (ouverture côté immeubles et fermeture côté Avenue);
- Reprise et entretien des pelouses;
- Plantation de massifs de fleurs, plantes vivaces et arbustes fleuris;
- Régulation des pigeons;
- Nettoyage et entretien régulier du square (déchets et déjections);
- Renouvellement et meilleure gestion de l'éclairage;
- Agrandissement du square;

AVENUE WENDT
- Pour protéger le square des nuisances sonores: pose de revêtement phono absorbant et/ou limitation de vitesse sur le tronçon concerné;

PARKING et TROTTOIRS (zone minérale)
- Désencombrement et réorganisation du secteur (collecteurs, caissettes à journaux, panneaux, cabane à marrons, parkings, ...);
- Révision du statut parking (actuellement 90 minutes) avec application d'une mixité horaire, notamment de courte durée;
- Création d'une zone de rencontre 20Km/h (ruelle le long des immeubles);
- Etude pour la conversion de l'ensemble du triangle en Parc public ou, pour le moins, réorganisation des accès au parking sur l'Avenue Wendt avec suppression de la liaison avec la Rue Liotard et agrandissement du Square sur la surface ainsi récupérée (en direction des immeubles).

	Prénom(s)	Nom	Adresse de domicile	Signature
1				
2				
3				
4				
5				

Cette
muni
munic

Pour
Anna [illegible] : 078 760 97 97 ou [illegible]
Boris Calame : 079 242 21 70 ou contact@boris-calame.ch

Avec le soutien

LES VERTS VILLE DE GENÈVE

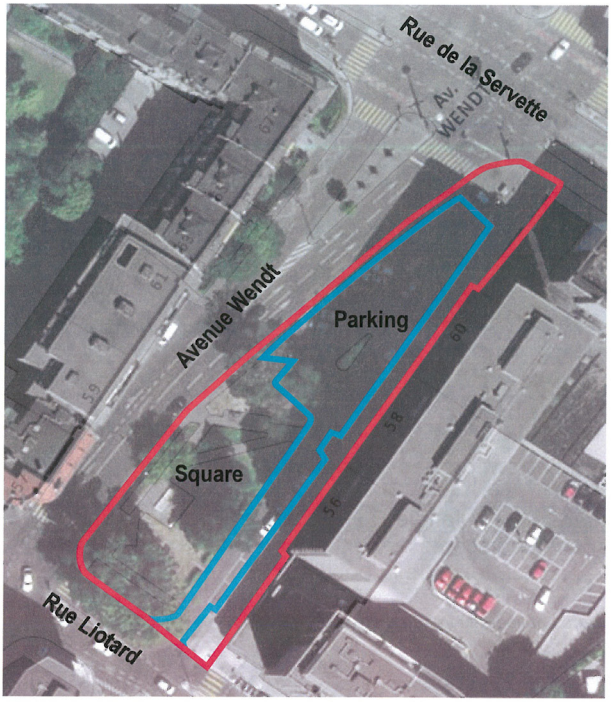
Rue de la Servette
Av. WENDT
Avenue Wendt
Parking
Square
Rue Liotard